

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)

1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Harmonie au clavier
Code	
Filières, orientations et options	☒ BA OF ARTS EN MUSIQUE ☐ BA OF ARTS EN MUSIQUE ET MOUVEMENT ☒ Instruments ☐ Instruments historiques ☒ Chant ☒ Direction d'orchestre ☒ Direction de chœur ☒ Composition ☒ Composition à l'image ☒ Musique et musicologie
	☐ MA EN PÉDAGOGIE MUSICALE ☐ ENSEIGNEMENT ☐ Instrumental ☐ Vocal ☐ Théorie ☐ MUSIQUE À L'ÉCOLE ☐ RYTHMIQUE JAKES-DALCROZE
	☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE ☐ CONCERT ☐ Instruments ☐ Chant ☐ Option Musique de chambre ☐ Option Musique contemporaine ☐ Option Composer-performer ☐ ORCHESTRE ☐ ACCOMPAGNEMENT ☐ Option Chef de Chant ☐ MAESTRO AL CEMBALO ET DIRECTION D'ENSEMBLES BAROQUES
	☐ MA EN INTERPRÉTATION MUSICALE SPÉCIALISÉE ☐ SOLISTE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ PRATIQUE HISTORIQUE ☐ Instruments ☐ Chant ☐ MUSIQUE MÉDIÉVALE ☐ DIRECTION D'ORCHESTRE SPÉCIALISÉE ☐ DIRECTION DE CHŒUR SPÉCIALISÉE
	☐ MA EN COMPOSITION ET THÉORIE MUSICALE ☐ COMPOSITION ☐ COMPOSITION DE MUSIQUE MIXTE ☐ Option Multimédia ☐ THÉORIE MUSICALE ☐ Option Enseignement ☐ Option Recherche ☐ Option Ethnothéories
	☐ MA en ETHNOMUSICOLOGIE
	☐ Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières

Site	☒ Genève	☒ Neuchâtel		
Niveau du cours	Si cours annuel : ☒ A1 ☐ A2 ☐ A3 ☐ A4 ☐ A5	Si cours semestriel : ☐ S1 ☐ S2 ☒ S3 ☐ S4		
2. Organisation				
Organisation temporelle	☒ Cours régulier annuel ☒ Cours régulier semestriel ☐ Unité d'enseignement ponctuelle (stage, masterclasse, session, tutorat etc.) <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>			
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30			
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre				
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	☒ Cours individuel ☐ Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 étudiant-e-s) ☐ Cours-atelier en moyen effectif (jusqu'à 7 étudiant-e-s) ☐ Atelier (jusqu'à 18 étudiant-e-s) ☐ Cours (jusqu'à 40 étudiant-e-s) ☐ Autre : Type d'enseignement : Nombre d'étudiant-e-s :			
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais			
3. Prérequis				
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	☒ Pas de prérequis ☐ Avoir validé l'unité d'enseignement : ☐ Autre(s) :			
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)				
• Acquérir une conscience harmonique de base en développant l'audition verticale de la musique. • Être capable de réaliser au clavier des harmonisations simples et stylistiquement appropriés sans avoir besoin de les noter. • Être capable d'élaborer une harmonisation consciente grâce à la bonne utilisation des degrés et des renversements d'accords, visant à une ponctuation harmonique précise. • Savoir improviser des harmonisations simples mais cohérentes en temps réel, en utilisant des techniques d'improvisation harmonique adaptées à divers contextes musicaux.				
5. Contenu et forme de l'enseignement				
Application pratique des notions élémentaires d'harmonie tonale sous forme d'exercices variés. L'enseignement consiste en : • La réalisation de basses chiffrées et non chiffrées ; • L'harmonisation de mélodies ; • La production de modulations. Bien que ce cours ne s'adresse pas forcément à des pianistes, il sera demandé aux candidat-e-s de faire preuve d'une certaine habileté au clavier.				

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

- | | | |
|--|---|--|
| ☒ Examen noté* | ☐ Contrôle continu noté* | ☐ Participation |
| ☐ Rapport de stage | ☐ Co-évaluation | ☐ Autre(s) : |

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Prestation artistique | ☐ Production écrite | ☐ Production orale |
| ☐ Autre(s) : | | |

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

Premier examen noté à la fin de la première année : cadences, réalisation d'une basse chiffrée, harmonisation d'une mélodie, exercice d'écoute.

Deuxième examen noté à la fin du troisième semestre : règle de l'octave (gamme harmonisée), réalisation d'une basse non-chiffrée, harmonisation d'une mélodie plus complexe, exercice de modulations.

Dans un temps de préparation limité à 30 minutes, l'étudiant au piano devra faire preuve d'initiative et produire un ensemble de réalisations et d'harmonisations les plus cohérentes possibles.

COMPOSITION DU JURY

- | | |
|--|---|
| ☒ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative | ☐ Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative |
| ☐ Expert-e interne | ☒ Expert-e externe |
| ☒ Représentant-e de la direction (présidence) | |

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

Dans le cadre de la validation du module, l'unité d'enseignement harmonie au clavier A1 est définie comme éliminatoire, et ne peut par conséquent pas faire l'objet d'une compensation au sein du module dans lequel elle est inscrite.

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s	
Coordination : Christophe Sturtzenegger Raphaël Gogniat (GE) David Marteau (GE) Jamal Moqadem (GE) Alberto Peirola (GE) Christophe Sturtzenegger (GE) Johann Vacher (GE) Louis Absil (NE)	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM